

**Ethique et déontologie en psychologie clinique. Le malaise en Algérie.
Ethics and Deontology in Clinical Psychology. The malaise in Algeria.**

Dr. BENAMSILI Lamia¹

¹Université Abderrahmane Mira de Bejaia

haderbache.lamia@gmail.com

Reçu le:02/04/2019

Accepté le:04/11/2019

Publié le:30/11/2019

Résumé

La psychologie clinique, discipline à la fois théorique et pratique, née il y a près d'un siècle, est la branche la plus récente de l'histoire des disciplines psychologiques. Par ailleurs, en Algérie, la psychologie clinique, née de la réforme de l'enseignement supérieur datant de 1971, est en plein développement. Si les psychologues disposent aujourd'hui d'un appareil théorique et clinique assez solide pour explorer le fonctionnement psychologique et prendre en charge les sujets, ce cadre clinique ne peut toutefois se soustraire au cadre déontologique et éthique.

L'objectif de cet article est de revenir d'abord sur les notions d'éthique et de déontologie en psychologie clinique et de dresser ensuite un état des lieux de la question en Algérie.

Mots clés : psychologie clinique ; déontologie ; éthique, Algérie.

Abstract

Clinical psychology, a discipline both theoretical and practical, born almost a century ago, is the most recent branch in the history of psychological disciplines. Furthermore, in Algeria, clinical psychology, born from the 1971 reform of higher education, is in full development. If psychologists today have a theoretical and clinical apparatus strong enough to explore psychological functioning and take charge of the subjects, however, this clinical framework cannot escape the ethical and ethical framework.

The objective of this article is to first review the concepts of ethics and ethics in clinical psychology and then to draw up an inventory of the issue in Algeria.

Key words : clinical psychology ; deontology; ethics, Algeria.

1. Introduction

Le monde de la recherche et celui de la pratique en psychologie clinique s'entrechoquent, s'interpellent et collaborent de plus en plus, après une période de dichotomie et de clivage assez évidente. Or, les deux univers se partagent l'objet d'étude, à savoir, le psychisme de la personne.

Dès lors, aborder le sujet humain nécessite un savoir théorico-clinique mais aussi une démarche éthique et déontologique, devenue un véritable enjeu, dans la recherche et la pratique en psychologie, en raison de la crise des valeurs qui affecte les métiers de la relation d'aide et les professions de la psychologie, rendant urgente la convocation de l'éthique pour redonner sens aux pratiques professionnelles.

L'objectif de ce présent article est d'une part de revenir sur les notions d'éthique et de déontologie, étroitement liées à la psychologie et d'autre part de dresser un constat sur la pratique et la recherche psychologiques en Algérie.

2. Ethique et déontologie : cadre général

Les métiers de la psychologie concernent l'intime de la personne, sa vie psychique, son corps, ses relations aux autres et ses rapports à la réalité. Le respect s'affirme donc comme principe cardinal intangible de la pratique psychologique. La personne a des droits et elle reste juge de son propre bien. (Bourguignon, 2013).

Ce point vise, dans l'ordre alphabétique, à revenir sur les notions essentielles dans la pratique et la recherche en psychologie clinique.

2.1 Confidentialité :

Le respect de la confidentialité des données concernant le patient constitue l'un des enjeux majeurs de la définition du cadre de la consultation clinique. Un enjeu à la fois éthique, déontologique, juridique et clinique. La confidentialité renvoie à « un contrat liant l'ensemble des professionnels du soin à leurs patients sur la base d'un interdit : celui de rompre la confidentialité de la rencontre clinique ». (Gilbert, 2012, p.432).

Le respect du secret professionnel est un élément essentiel à toute relation thérapeutique et tous les codes d'éthique, depuis le serment d'Hippocrate, réaffirment son caractère fondamental et tout spécialement lorsqu'ils traitent de la spécificité de la relation entre le psychiatre-psychothérapeute et son patient. (Bachmann, 2004, p.3078).

Ainsi, La conscience professionnelle implique pour le psychologue une conscience claire de son cadre d'exercice, c'est-à-dire de son statut, de sa place dans la chaîne des intervenants, ainsi qu'une conscience critique de ses compétences et limites propres. Ce dernier point renvoie au souci que tout psychologue devrait avoir de se former en permanence et de se maintenir au courant des avancées de sa profession. La déontologie comme l'éthique sont fondées sur – et fondent à leur tour – la responsabilité professionnelle et morale du psychologue clinicien. (Andronikof & Lemmel, 2003, p. 2)

2.2 Déontologie :

Le mot déontologie (du grec deon-deontos) fait référence à une réflexion sur des règles, des devoirs, des obligations de comportement. Etymologiquement, il est donc presque synonyme de morale ou d'éthique. Le mot « déontologie » a été créé par Jeremy Bentham en 1834 dans le sens général de sciences de la morale. Bien avant cette date, les professionnels de la médecine se sont donnés des règles de conduite. La référence déontologique fondamentale au XX^{ème} siècle est le « Serment d'Hippocrate ». (Lecompte, 2012, p.309).

Le terme déontologie professionnelle définit l'ensemble de principes et de règles éthiques (ce qui permet d'établir un code de déontologie) qui gère et guide une activité professionnelle. Ces normes, sont celles qui déterminent les devoirs minimums exigibles par les professionnels dans l'accomplissement de leur activité. (Hazen, 2012, p.14)

La déontologie des psychologues a pour valeur centrale le respect de la personne. Il s'ensuit des recommandations qui valent pour tous les psychologues, quels que soient leur spécialité et leur lieu d'exercice. Elles visent à orienter leur action en mettant l'accent sur leur responsabilité couplée à leur indépendance professionnelle. (Bourguignon, 2009).

La déontologie énonce les devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice même de leur métier. Elle se différencie de la morale, science du bien et du mal, et de l'éthique, qui fixe les fins ultimes de l'action humaine. L'éthique fixe les valeurs de références pour la morale. La déontologie est une application de la morale. (Orsini Pellet, 2005, p.10)

Le code déontologique est destiné à servir de règle professionnelle aux hommes et aux femmes qui ont le titre de psychologue, quels que soient leur mode d'exercice et le leur cadre professionnel, y compris leurs activités d'enseignement et de recherche. Sa finalité est avant tout de protéger le public et

les psychologues contre les mésusages de la psychologie et contre l'usage et les techniques se réclamant abusivement de la psychologie. (Orsini Pellet, 2005, p.10)

2.3 Ethique :

Dans toutes les disciplines où les professionnels font de la recherche, le problème éthique se pose. Dès lors, psychologie et éthique sont intimement liées. Le terme éthique vient du grec « ethikos » qui signifie morale et de « ethos » qui signifie mœurs. Depuis l'antiquité le terme a évolué sous la pression de différents courants philosophiques. Toutefois, il n'a pas réellement changé de sens, il désigne toujours la science de la morale. (Poirier & Coutansais, 2012, p.187).

2.4 Morale :

La morale fait partie du lien social et permet que les individus constituant les groupes vivent ensemble. Ce sont les lois auxquelles on se réfère qui bornent la morale. (Arbisio-Lesourd, Del Volgo, Douville, Jaquet, 2001, p.222).

Aujourd'hui la morale désigne l'héritage commun des valeurs universelle qui s'appliquent aux actions humaines. La morale est constituée de principes ou de normes relatives au bien et au mal qui permettent de qualifier et de juger les actions humaines. Les normes réfèrent à ce qu'une personne doit faire, est autorisée à faire ou a le droit de faire. (Siksou, 2013).

Traditionnellement, la morale est un ensemble de règles communes qui s'imposent à chacun dans la société dans laquelle il vit. (Bourguignon, 2003, p.9).

3. Ethique et déontologie dans la recherche en psychologie clinique

3.1 Ethique de la recherche :

Si la recherche en psychologie comme dans tout autre domaine a pour finalité de mieux connaître l'objet d'étude soutenue par le souci de la preuve et l'effort de généralisation, elle a pour particularité et spécificité d'étudier l'être humain. Plus précisément, elle a pour cible l'étude du fonctionnement psychique, cognitif et comportemental du sujet. (Varescon, 2013, p.65).

Dans l'activité de la recherche, l'éthique se trouve bien en amont de la déontologie. L'éthique est présente dès le moment où le chercheur commence à réfléchir à son thème de recherche et à l'élaboration de son protocole. Les objectifs de la recherche qu'il propose, la méthodologie qu'il retient, sa participation à la recherche, l'exploitation et la diffusion des résultats obtenus mobilisent sa façon d'être et de faire qui reflètent ses qualités éthiques. La

déontologie quant à elle permet de de délimiter ce que le chercheur peut faire et surtout ne pas faire. C'est un ensemble de règles. (Varescon, 2013).

Ces considérations et réflexions éthiques doivent animer le chercheur dès la conception du protocole de recherche. Choisir un thème, l'affiner pour arriver à fixer des objectifs et poser des hypothèses est déjà en soit une démarche éthique si le chercheur se soucie de l'intérêt de la recherche et des conséquences qu'elle peut avoir sur les personnes qui y participent. Le chercheur doit veiller à ce que la recherche qu'il envisage de mettre en place permette d'acquérir de nouvelles connaissances dont le but est de mieux connaître le sujet humain et dans le meilleur des cas améliorer son état et/ou ses conditions de vie. Il doit ainsi réfléchir à l'impact que son intervention aura sur les personnes pour éviter autant que faire se peut des effets conséquents sur l'intégrité psychologique et sur la vie privée. La formulation des hypothèses nécessite une vigilance accrue. Elles ne doivent pas être accusatrices, dévalorisantes mais bien respectueuses des personnes qui seront sollicitées. L'étape suivante consistant à choisir des outils méthodologiques (tests, échelles, entretiens de recherche...) constitue en elle-même une démarche éthique en ce sens qu'elle implique un souci d'objectivité. Avant de solliciter les personnes susceptibles de participer à la recherche, le chercheur établit des critères de sélection dans le but d'homogénéiser la population de recherche. Les critères reposeront sur des aspects éthiques évitant par exemple de proposer la recherche à des personnes dont le chercheur sait qu'elles n'auront pas, de par leur situation, la liberté nécessaire de refuser leur participation (relations hiérarchiques, patient en thérapie avec le chercheur, etc...) ou d'engager des personnes dans une démarche de recherche à leur insu. Une fois les critères d'inclusion bien établis, le chercheur se doit de réfléchir à la façon dont il va présenter la recherche aux personnes retenues, en toute clarté. Outre les aspects éthiques directement liés aux personnes sollicitées, le contexte de la recherche doit conduire le chercheur à prendre en considération les particularités de l'environnement. Les conditions de recueil des données comportent également une dimension éthique. Le chercheur doit être attentif au bien-être de la personne sollicitée en se préoccupant que son état physique et mental au moment de la rencontre soient compatibles avec le degré de sollicitation. Les considérations éthiques concernent également l'exploitation des données recueillies qui doit se faire avec la rigueur nécessaire, en choisissant le moyen le plus adapté (analyse de contenu, outils statistiques...) et en toute objectivité. En fait, tout le travail d'élaboration et de préparation d'une recherche s'accompagne d'une réflexion

éthique dont le souci majeur est de penser les conséquences du thème et de la méthode retenue sur la personne sollicitée pour la recherche. Le risque est, notamment pour les jeunes chercheurs, de se laisser envahir par l'objectif final qu'ils souhaitent atteindre au point de ne plus se soucier des effets. C'est au chercheur qu'incombe la responsabilité de faire une évaluation éthique de son projet de recherche. (Varescon, 2013).

3.2 Déontologie de la recherche :

Les principes généraux concernant le respect des droits de la personne, la compétence, la responsabilité, la probité, le respect du but assigné et l'indépendance professionnelle s'appliquent de toute évidence au psychologue-chercheur. Il en est de même pour le principe réservé à la qualité scientifique. Il faut aussi préciser la nécessité d'obtenir le consentement des personnes qui y participent et de leur droit à s'en retirer à tout moment. Dans le cadre de la recherche, le chercheur assume les conclusions de ses travaux après avoir détaillé la façon dont il a obtenu les résultats et doit être prêt à fournir un rapport aux personnes sollicitées pour participer à la recherche et les modalités techniques de l'exercice professionnel stipule clairement que les données utilisées à des fins de recherche, de publication ou de communication, sont impérativement traitées dans le respect absolu de l'anonymat, par la suppression de tout élément permettant l'identification directe ou indirecte des personnes concernées, ceci toujours en conformité avec les dispositions légales concernant les informations nominatives. (Varescon, 2013).

4. Ethique et déontologie dans la pratique de la psychologie clinique

Il existe aujourd'hui une demande d'éthique dans de nombreux domaines d'activité de la société. Ce qui rend cette demande pressante est certainement le déficit éthique dû en partie à l'individualisation de nos sociétés et à la perte de repères qui gouvernent nos échanges avec les autres. La psychologie et ses pratiques ne sont pas épargnées par ce déficit. Aussi, le regard porté sur les règles du métier s'avère indispensable dans les professions de la psychologie et les métiers de la relation d'aide pour pouvoir maintenir un état de veille sur les postures normatives et conserver, malgré les turbulences extérieures, une visée éthique et responsable. (Trinquier, 2014).

La « méthode subjective » n'est éthiquement et scientifiquement défendable que si le clinicien accepte de voir ses actions interrogées à partir d'autres champs disciplinaires lui permettant de développer une réflexion tant éthique

qu'épistémologique sur sa pratique et ses présupposés. (Proia-Lelouey, 2012, pp.11-12).

5. En Algérie

En 1962, année de l'indépendance de l'Algérie, l'exode des universitaires français laissa le pays avec un très petit nombre de Psychologues. Maintenant, les universitaires psychologues sont la première génération dont l'âge est inférieur à 40 ans. Contrairement à de nombreux autres pays Arabes, l'Algérie a atteint, après vingt-cinq ans d'indépendance, l'autosuffisance en fournissant ses universités en enseignants en psychologie. Dans tout le pays, il existe trois Instituts de Psychologie et des Sciences de l'Education, chacun d'eux inclus dans les universités d'Alger, Oran et Constantine. La plupart des enseignants sont titulaire d'un diplôme de 3^{ème} cycle qui est considéré en Algérie 16^{gh}rement supérieur au Master mais inférieur au Ph.D. ou au doctorat d'Etat. Ils ont obtenu leur diplôme de psychologie dans des universités françaises dans les domaines de la psychologie sociale, pathologie développementale. Une formation post graduation en deux années existe en psychologie sur un Magister, équivalent au Masters Anglo-saxon. Les psychologues ne sont pas regroupés au sein d'une association indépendante, mais ils dépendent de l'Union des Sociologues et Economistes Algériens. (Al-Issa & Bouchafa, 1988).

Dans un pays neuf comme l'Algérie, elle n'en est qu'à ses débuts et commence ainsi seulement, cinquante ans après l'indépendance, à être perçue par les autorités et par la population comme une profession qui a toute sa place dans le domaine de la santé. Le chemin n'a pas été facile. La profession de psychologue clinicien, en Algérie, a longtemps été dénigrée et jugée sans intérêt. (Kacha, 2012, p.107).

En 1978, il y avait une seule faculté qui assurait la formation en psychologie et il y avait une quarantaine de psychologues, qui exerçaient sur le territoire national. Actuellement, il y a six universités qui forment des psychologues et plus de 1500 psychologues qui exercent. (Haddar, 2017, p.18).

Il y a quelques années, la licence en psychologie était préparée en quatre années d'études et sanctionnée par la rédaction d'un mémoire de fin d'études sous la direction d'un enseignant et soutenu devant un jury composé essentiellement d'enseignants en psychologie. Au bout de ces quatre années d'études et une fois le mémoire de fin d'études soutenu, l'étudiant est enfin détenteur d'un diplôme qui est la licence en psychologie qui lui ouvre automatiquement l'accès à la vie

professionnelle et même à la pratique psychologique, notamment pour les licenciés en psychologie clinique. Avec les multiples réformes qu'a subies la formation universitaire, nous ne sommes plus dans cette optique d'une licence en quatre années. En effet, nous sommes passés d'une licence en quatre années à une licence en trois années dans le système LMD. Enfin, avec les toutes dernières réformes, nous sommes arrivés à une licence en deux années à cause du socle commun propre aux sciences humaines et sociales, pour finir enfin avec une licence en une année à cause de l'année de tronc commun dans laquelle on partage des unités d'enseignement avec toutes les autres spécialités de psychologie. (Nini, 2017).

Si on compte bien, la licence en psychologie clinique, elle se prépare en à peine une année. Plus grave encore, ce sont les programmes qui posent le plus de problèmes et qui soulèvent moult interrogations. (Nini, 2017). Il est anormal que l'université algérienne continue à former des psychologues avec un niveau très faible sur le plan théorique et clinique. Ce qui rend l'intervention du psychologue inefficace. (Haddar, 2017, p.26).

Dans la pratique, le premier statut date de 1973, puis on note la promulgation d'un nouveau statut en 1991, suivi d'un autre en 2009. Ces statuts successifs ont précisé les tâches, défini les carrières et les responsabilités. En effet, le statut de 1973, très « rudimentaire », visait simplement à faire exister la profession, il ne spécifiait que le rattachement des psychologues cliniciens au ministère de la Santé, les lieux d'exercice, le recrutement et le salaire ; les tâches n'étaient même pas définies. Le statut de 1991 s'est étoffé de chapitres sur le champ d'application, le droit et les obligations, la formation et la création de grades. Quant au statut de 2009, il régleme les promotions, classifie les grades et institue le grade de psychologue clinicien principal et celui de psychologue clinicien major, recruté par voie de concours ou d'examen professionnel. De même, la liste des tâches s'allonge, aux tâches classiques s'ajoutent les notions d'expertise, d'évaluation et de recherche. (Kacha, 2012, p.111).

Dès lors, pour comprendre la situation actuelle, je pense qu'il y a trois facteurs qui peuvent expliquer cette déchéance : le statut juridique, la formation et le niveau socioculturel. Jusqu'à ce jour le statut juridique de psychologue est ambigu. La formation que l'université algérienne propose est en décadence à la réalité du terrain. Enfin le niveau socioculturel, nous sommes devant une situation assez complexe, entre les valeurs scientifiques et les valeurs cultureux-religieuses traditionnelles. (Haddar, 2017, p.26).

En 2008, l'université de Sétif a organisé la quatrième journée de psychologie, avec comme thème « la réalité de la pratique psychologique en Algérie ». Les résultats de ces trois jours de débat a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la formation universitaire et l'établissement d'un cadre juridique clair quant à l'exercice de la fonction afin de pallier à toute insuffisance et à toute dérive.

En 2010, l'Association pour l'aide, la recherche et le perfectionnement en psychologie (SARP), organise un colloque international qui s'est tenu au palais de la culture « moufdi zakaria », sous le thème « réflexions autour des pratiques psychologiques (regard de cliniciens) ». Les différents intervenants, ont abordé tour à tour la formation du psychologue clinicien, son statut sur le plan règlementaire, ses méthodes de travail et la pratique de la psychologie en Algérie. Ces interventions constituent le numéro 18 de la revue Psychologie (2011), édité par la SARP.

Durant ce colloque, Bouatta (2010) a insisté sur le fait qu'il n'existe pas de formation à la psychothérapie et que le psychologue se forme, pour ainsi dire, « sur le tas », d'où l'impuissance dans laquelle il se retrouve et le bricolage auquel il s'adonne et qui est fait de croyances religieuses, de morale, de valeurs sociales ...teintées parfois par une « testologie » mal maîtrisée. Il ne s'agit pas de généraliser mais de rendre compte du malaise dans lequel se débat une certaine pratique psychologique en Algérie. Il arrive que des psychologues se replient sur des positions de « conseillers », d'«auxiliaires enseignants» et même de « moralistes prêchant la bonne parole », en se référant «au religieux et à la morale dominante ou en pratiquant carrément la « rokia ». Selon elle, les difficultés rencontrées par des pys et « les dérives » qu'elles peuvent entraîner sont dues à l'absence de formation/perfectionnement et à celle d'un code de déontologie pour encadrer la profession. Or, une fois les études terminées, il est demandé au psychologue, d'assumer une fonction qui le dépasse, alors qu'une licence en psychologie ne (lui) donne pas les compétences pour s'ériger en psychothérapeute. Ensuite, Kaddad (2010), psychologue clinicien et président du syndicat des psychologues Algériens, a exposé une ébauche de réflexion basée sur une expérience de pratique psychologique dans le secteur de la santé publique et de l'activité syndicale pour la défense et la promotion de la profession du psychologue. Cette réflexion reprend des observations récoltées à partir d'une analyse descriptive de la situation de la psychologie et des psychologues en Algérie, une situation qui s'articule autour d'un fait majeur celui de l'étrangeté du

psychologue algérien par rapport à d'autres corporations. C'est dans un sens où il n'est pas vraiment intégré dans le tissu institutionnel des différents secteurs d'activités.

Puis Nourredine (2010) a abordé quant à lui la formation du psychologue algérien. Selon lui, la formation universitaire se détériore progressivement et continuellement depuis les années 1970. Il a rapporté qu'il assiste avec d'autres collègues enseignants, impuissants, à la baisse de la qualité des formations, à une crise aiguë des valeurs d'éthique et de déontologie et à la clochardisation des conditions pédagogiques et de l'environnement ; au point où certains analystes avancent carrément le diagnostic de « coma profond » voire même de mort de l'université algérienne.

Il n'existe pas de code de déontologie régissant la fonction du psychologue algérien. Cependant, la SARP a proposé un code destiné au psychologue clinicien. Ce code a été élaboré par les membres de l'association et publié dans le numéro 12 de la revue Psychologie (2004).

Un congrès international a été organisé à l'université de Sétif 2 et portant sur « l'évaluation de la psychologie en Algérie » en 2016, dans le but d'apprécier la situation de la psychologie clinique en Algérie, au niveau de l'enseignement, de la recherche scientifique et de la pratique.

Par ailleurs, en lançant la recherche sur la question de l'éthique et la déontologie de la psychologie clinique en Algérie, sur « Algerian Scientific Journal Platform » (ASJP), on retrouve très peu d'articles abordant cette question, sur le millier disponible. On cite notamment celui de Cherifi, Taleb et Hafri (2010) qui consistait à effectuer des entretiens ouverts avec 35 psychologues praticiens algériens issus de six wilayas dans le but de connaître leurs estimations de leur pratique clinique. Cette étude a démontré une ambiguïté quant au rôle du psychologue, cela est dû à la formation académique, le regard de la société, les facteurs personnels et les conditions de travail. Un autre article, émanant de Taourirh (2010) a mis l'accent sur les difficultés de l'exercice du métier de psychologue clinicien et la crise identitaire de la profession et ce à travers une étude réalisée auprès de 20 praticiens algériens. L'article de Zehhar et Amrouni (2015) va dans le même sens que l'étude citée précédemment, à savoir, en rattachant les obstacles de l'exercice du métier à la nature même de son travail, à sa formation ainsi les moyens utilisés. Une autre étude émanant de Berghouti et Rihani (2015) qui avait pour objectif de cette étude descriptive est de connaître l'engagement du psychologue vers les règles de déontologie. L'étude a été

réalisée sur 25 psychologues cliniciens ont été sélectionnés à partir de wilaya de Batna qui ont répondu à un questionnaire de déontologie professionnelle des psychologues. L'étude a montré que les psychologues ont des engagements vers les règles de déontologie.

On note toutefois, que dans toutes ces activités citées ci-dessus et même si elles n'ont pas directement consacré leurs thématiques à la question de l'éthique et de la déontologie, elles ont cependant tiré la sonnette d'alarme sur les dérives entachant l'enseignement et l'exercice de la psychologie clinique dans notre pays.

La recherche effectuée sur le « Portail National de Signalement des thèses » (PNST), regroupant les thèses de magister et doctorat soutenues en Algérie, a montré la présence de certaines études portant sur l'identité professionnelle et la perception de soi chez le psychologue algérien (Belmihoub, 1994 ; Hammou, 2016). D'autres thèses consultées se sont penchées sur l'épuisement professionnel et la souffrance souvent silencieuse du psychologue praticien algérien (Kedad, 2012 ; Madouri, 2012 ; Taleb, 2014 ; Nemiche, 2017). Une thèse a abordé les aptitudes professionnelles du psychologue clinicien (Quezouri, 2017) et une autre les facteurs de la santé psychique du psychologue algérien (Ouzendja, 2013). Toutefois, le PNST ne signale pas la présence de travaux portant sur l'éthique et la déontologie en psychologie clinique en Algérie.

Il reste surtout, tâche délicate et ardue, à se battre pour une formation théorique et pratique de qualité qui, seule, valorisera la psychologie clinique algérienne et lui permettra l'ouverture au monde moderne. (Kacha, 2012, p.114).

6. Conclusion

L'activité clinique qu'exerce le psychologue est complexe. On conclut que l'éthique est la science qui énonce les valeurs, la morale dicte les règles et les impératifs de conduite et la déontologie établit des codes et donc énonce une loi à respecter.

Au terme de cette exploration, le malaise voire la déchéance de la psychologie clinique en Algérie, sont clairement constatés. Une dérive éthique et déontologique ne peut être colmatée, qu'en réformant l'université car pour qu'une formation ou un perfectionnement puisse atteindre ses objectifs, il faut que les prérequis nécessaires à l'assimilation de son contenu aient constitué un préalable. Par ailleurs, notre pays, doit mettre en place un code déontologique du psychologue praticien, fruit d'un consensus des experts dans le domaine de la santé mentale.

Liste bibliographique

1. Al-Issa, I., Bouchafa, H. (1988). Quelques observations sur la psychologie en Algérie : une perspective transculturelle. *International Journal of Psychology*, 23, 249-256.
2. Andronikof, A., & Lemmel, G. (2003). L'examen psychologique de l'enfant : approche clinique des processus mentaux. *Encyclopédie Médico-Chirurgicale, Psychiatrie/Pédopsychiatrie*, 37-200-E-30, 2003, 20 p.
3. Bachmann, J-P. (2004). Ethique et psychiatrie de l'enfant. In S. Lebovici (dir.), *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent* (pp.3071-3082). Paris : PUF.
4. Bourguignon, O. (2003). *Questions éthiques en psychologie*. Editions Mardaga.
5. Bourguignon, O. (2009). *La déontologie des psychologues*. Paris : Armand Colin.
6. Bourguignon, O. (2013). Présentation. In O. Bourguignon (dir.), *Ethique et pratique psychologique* (pp.7-8). Paris : Primento.
7. Gilbert, M. (2012). Cadre et confidentialité de l'entretien clinique en psychologie scolaire : quelles représentations chez les professionnels ? une recherche qualitative exploratoire. *Pratiques psychologiques*, 18, 429-446.
8. Haddar, Y. (2017). *La psychosociologie de la violence en Algérie*. Paris : Editions connaissances et savoirs.
9. Hazen, C. (2012). *Législation, éthique et déontologie*. Paris : Elsevier Masson.
10. Kacha, N. (2012). Psychologie clinique en Algérie, le nécessaire combat. *Dialogue*, 2 (196), 107-114.
11. Lecomte, M-A. (2012). Déontologie. In M. Formarier (Dir.), *Les concepts en sciences infirmiers* (pp.309-310). Association de recherche en soins infirmiers.
12. Nini, M-N. (2017, juillet 29). Quid de l'enseignement de la psychologie dans les universités algériennes ? *El Watan*, 15-16.
13. Orsini, J-C., & Pellet, J (2005). *Introduction biologique à la psychologie*. Bréal.
14. Poirier Coutansais, G. (2012). Ethique, éthique des soins. In M. Formarier (Dir.), *Les concepts en sciences infirmiers* (pp.187-189). Association de recherche en soins infirmiers.

15. Proia-Lelouey, N. (2012). *L'entretien en psychologie clinique* (2é èd). Paris : Edition in Press.
16. Siksou, M. (2013). L'éthique. Morale, éthique et psychologie. In O. Bourguignon (dir.), *Ethique et pratique psychologique* (pp.11-26). Paris : Primento.
17. Trinquier, S. (2014). *L'éthique dans les pratiques de la psychologie et de la relation d'aide*. Editions du Cygne.
18. Varescon, I. (2013). Différence entre éthique et déontologie. Le cas de la recherche. In O. Bourguignon (dir.), *Ethique et pratique psychologique* (pp.63-76). Paris : Primento.

- 19-برغوتي، ت. ،& ربحاني، ز . (2015). مدى التزام الأخصائي النفسي بأخلاقيات المهنة -دراسة ميدانية لعينة من الأخصائيين النفسيين بولاية باتنة- دراسات وأبحاث، 6 (16)، 364-357.
- 20-شرفي، م ص. ، طالب، ح. ، حافري، ز . (2010). واقع الممارسة النفسية العيادية في الجزائر. مجلة الآداب و العلوم الاجتماعية 7 (11) ، 6-19.